

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00195**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24/06/2024**

Politique	Administration générale	Dossier n°	CM-002462
Commission	<b>Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales</b>		
Direction en charge	Finances ressources et programmation		
Objet	Affectation du résultat de l'exercice 2023 - Budget Principal.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,

Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

**Secrétaire de séance**

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

L'affectation des résultats clôt la procédure de fin d'exercice. Elle a pour objectifs de récapituler les résultats par section, de positionner les affectations de résultat de fonctionnement, de mettre en place les inscriptions budgétaires de reprise de ces résultats sur l'exercice N+1 et de clore par la validation des résultats définitifs.

Les règles de l'affectation des résultats sont énoncées dans les articles L2311-5 et L2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

■ **Motivation et opportunité**

### **L'arrêté des comptes :**

Le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente en fonctionnement.

L'assemblée affecte ce résultat soit en investissement, soit en fonctionnement, mais elle doit respecter la priorité suivante :

- apurer l'éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris (RàR),
- pour le solde, l'assemblée a le choix d'affecter soit en fonctionnement sous la forme « d'excédents de fonctionnement reportés », soit en investissement sous la forme de dotation complémentaire en « excédents de fonctionnement capitalisés ».

L'arrêté des comptes par le vote du Compte Administratif permet de déterminer :

#### **- d'une part :**

- \* le résultat de la section de fonctionnement
- \* le solde d'exécution de la section d'investissement

#### **- d'autre part :**

- \* les restes à réaliser (RàR) qui seront reportés au budget de l'exercice suivant lors du Budget Supplémentaire 2024.

### **■ Contenu**

#### **Le résultat de clôture 2023 (hors restes à réaliser) :**

##### ***Résultat de clôture de la section de fonctionnement :***

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2023.....	22 416 493,81 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>15 007 975,72 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	37 424 469,53 €

##### ***Résultat de clôture de la section d'investissement :***

Excédent d'exécution section d'investissement 2023.....	8 270 670,85 €
Déficit antérieur d'investissement reporté .....	- 22 456 155,49 €
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit)...	- 14 185 484,64 €

Le principe de l'instruction comptable consiste à répartir prioritairement l'excédent de fonctionnement de clôture 2023, soit 37 424 469,73 €, au déficit d'investissement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

#### **Le besoin de financement de la section d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001)....	- 14 185 484,64 €
Solde des restes à réaliser 2023 .....	- 10 986 982,12 €
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 25 172 466,76 €

**- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068) 25 172 466,76 €**

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

**- Résultat de fonctionnement (recette 002) .....12 252 002,77 €**

## ■ Maîtrise d'ouvrage

Néant

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>00.00 €</b>		<b>00.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2023 (CA 2023) du Budget Principal, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2023 et d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à la section de fonctionnement la somme de 12 252 002,77 € (article 002),
- reporter le déficit d'investissement à la somme de – 14 185 484,64 € (article 001),
- affecter à la section d'investissement la somme de 25 172 466,76 € (article 1068).

Ces affectations seront reprises lors du Budget Supplémentaire 2024 présentée à l'Assemblée lors de cette même séance.

## ■ Décision

### Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS